

36 000 communes

LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

N° 418

SEPTEMBRE 2024

DOSSIER

Santé des maires

Une urgence démocratique

FENÊTRE SUR

La ruralité de Côte-d'Or accueille le congrès

RÉSEAU

La lutte contre les discriminations continue

Édité par l'Association des
maires ruraux de France
(AMRF) // 302 rue Garibaldi
69007 LYON
Tél. 04 37 43 39 80
amrf@amrf.fr

Fondateurs :

Etienne Furtos, Jean Herbin,
François Paour,
Gérard Pelletier,
Pierre-Yves Collombat,
Andrée Rabilloud

Rédaction :

302, rue Garibaldi
69007 LYON
Tél. 04 37 43 39 80

Directeur de la publication :

Michel Fournier

Directeur de la rédaction :

Cédric Szabo

Rédaction en chef :

Pierre-Marie Georges

Comité de rédaction :

Daniel Barbe, John Billard,
Jean-Paul Carteret,
Dominique Chappuit,
Sébastien Gouttebel,
Michel Gros, Nadine Kersaudy,
Eric Krezel, Fanny Lacroix,
Yvan Lubraneski,
Gilles Noël, Louis Pautrel

Impression :

Imprimerie IPS // Dépôt
légal : 3^e trimestre 2024 //
CPPAP 0626 G 84400 //
ISSN 0245 - 3185

Relation abonnés - Réseau :

Catherine Champeymont
Tél. 04 37 43 39 80
amrf@amrf.fr

Abonnements :

Adhérents 19 €,
Non-adhérents 37 €,
CCP LYON 1076-40 Y

Photo de Une : ©DR

Vous avez une question ?

contactez l'AMRF

☎ 04 37 43 39 80

✉ amrf@amrf.fr

et retrouvez-nous sur

🌐 www.amrf.fr

🐦 @Maires_Ruraux

📘 @mairesrurauxamrf

Édito

Et si on changeait de regard ?

Le dernier scrutin justifie un changement radical de la considération pour la base de notre République, la Commune. Depuis trop de législatures, son contexte d'action est fragilisé. La tenue du prochain scrutin, en 2026, doit être l'occasion pour le Parlement de s'emparer de cette urgence démocratique dans un large consensus pour créer un véritable Statut de l'élu communal. L'objectif est de rendre possible l'engagement et de favoriser celui de centaines de milliers de nos concitoyens pour préparer ces élections.

L'AMRF est convaincue, à partir de la preuve de l'action quotidienne, que la commune doit être consolidée et non affaiblie, car la Commune est la base des solidarités.

**Dans un pays
durablement
déstabilisé,
la commune
rurale est un
repère d'où
émanent
souvent les
projets les plus
ambitieux**

Des mesures fortes et en rupture doivent être prises pour la ruralité et ses 22 millions d'habitants, dans les domaines de l'accès aux soins, la jeunesse, la mobilité, la révision des mécanismes de dotations et la création d'une dotation aux aménités rurales, sans oublier le logement avec la création d'un « Plan Marshall ». Autre sujet clé, dépendant directement de la capacité des communes rurales à agir : la transition écologique.

Le Parlement doit en tenir compte, à travers le projet de loi de finances 2025, pour ne pas décevoir encore plus les élus ruraux.

Je suis le garant d'une posture que les responsables nationaux de l'AMRF veulent dynamique et ambitieuse. Dans un pays avec un paysage durablement déstabilisé, la commune rurale est un repère, d'où émanent souvent les projets les plus ambitieux.

Je souhaite et j'espère que la nouvelle Assemblée sera à la hauteur du défi ; et nous nous tenons à la disposition du Parlement comme nous l'avons toujours fait, pour co-construire des réponses nouvelles indispensables à notre démocratie et au développement des territoires ruraux.

Changer de regard, c'est mettre fin à une forme d'aveuglement persistant insupportable !



MICHEL FOURNIER
Président de l'AMRF

4

BRÈVES

7

DOSSIER



SANTÉ DES MAIRES : UNE URGENCE DÉMOCRATIQUE

Les sources de satisfaction ou d'épuisement des élus passent trop souvent en dehors des radars. Souhaitant faire de la santé des maires un sujet d'intérêt général dans la perspective des élections de 2026, l'AMRF est partenaire exclusif d'une étude scientifique inédite qui présente les événements positifs et négatifs auxquels les maires sont confrontés dans leur quotidien. Une base de données et de réflexion importante pour mieux accompagner l'engagement des élus.

11

ACTUALITÉS

- Santé** / l'action des maires bretons
- Dotation** / une dotation aménité rurale loin du compte
- Culture** / entretien avec le président de la FNCC
- Vie locale** / une mission au chevet des associations
- Culture** / le plan du ministère à la loupe

14

RÉSEAU

- BOUCHES-DU-RHÔNE // Bienvenue au nouveau président
- AURA // Rendez-vous constructif avec la préfecture de Région
- AIN // Hommage à Robert Mériaudeau
- HAUTE-LOIRE // Une initiative de street art
- INDRE-ET-LOIRE // Tour de France ERRE
- VIENNE // Retour sur la marche des fiertés rurales

18

FENÊTRE SUR

LE CONGRÈS 2024 DE L'AMRF

La Côte-d'Or s'active pour accueillir le Congrès national des Maires ruraux du 27 au 29 septembre prochains, autour du président de l'AMR21, Bruno Bethenod.

Le sommaire



En rade campagne

Comme le rappelle le dossier de presse du plan France Ruralités présenté par Elisabeth Borne durant l'été 2023 : « *le maintien ou l'installation de bars et cafés en milieu rural sont des supports importants, des lieux de convivialité et un soutien à la vitalité des communes rurales* ». Autrement dit, autant de lieux où les administrés aimeraient débattre de la vacance gouvernementale...

En effet, alors que la France comptait 200 000 cafés et bistrotts en 1960, seulement 38 800 établissements de ce type étaient recensés en 2023. C'est pour remédier à ce tarissement des débits de boissons, que les gouvernements promettaient une mesure dérogatoire pour faciliter l'octroi de licence IV.

En 2019, suite à l'Agenda Rural, la loi engagement et proximité a ouvert la possibilité de créer une licence IV dans toute commune de moins de 3 500 habitants n'en disposant pas ; mais le dispositif dérogatoire a pris fin en 2022.

Las, en 2023, la Première ministre annonce que le plan France Ruralités prévoit de proroger ce dispositif dérogatoire... Mais pour rendre cette mesure effective, il faut trouver un véhicule législatif afin de voter le dispositif..., promesse plus facile à faire que de payer une tournée !

Aussi, un an après cette annonce, soit près de deux ans après la fin de la dérogation, le Sénat a examiné en juin 2024 le projet de

loi de simplification de l'économie et voté un amendement prévoyant de relancer le dispositif dérogatoire pour une durée de 3 ans. Tournée générale des sénateurs !

Oui mais..., suite à la dissolution de l'Assemblée nationale et aux nouvelles élections, l'examen de ce texte a été stoppé (il est toujours en 1^{re} lecture au Sénat) et le dispositif n'a pas été adopté à ce jour. Suspendue à la reprise des travaux parlementaires, la relance des licences IV en milieu rural est donc en cale sèche...

Cette histoire illustre à sa manière comment l'absence de gouvernement prolonge l'absence de décision, et comment le choix d'un régime dérogatoire, faute d'accord on l'imagine entre le ministère de la santé et celui de la cohésion des territoires, révèle l'indécision de l'État.

Avec un Gouvernement perdu en rase campagne, élus et porteurs de projets se retrouvent en rade pour ouvrir leur rade ! À la vôtre ! ●



Le site du mois

Saint-Jean-Ligoure, commune de Haute-Vienne de 490 habitants, a confié la reprise de son site à l'équipe Campagnol au printemps. Pour répondre à la demande de la commune, une charte graphique autour du logo a été créée, avec des couleurs et polices fortes, ainsi qu'une mise en forme d'un pied de page original et d'une jolie galerie d'images en page d'accueil.

À découvrir : <https://saintjeanligoure.fr>



31,5%

C'est la part de l'emploi porté par les TPE de moins de 10 salariés en milieu rural (contre 19,8 % en moyenne nationale).

Ce poids des Très Petites Entreprises dans l'emploi, qui peut aller au-delà du seuil de 60 % dans certains territoires ruraux, tend à se réduire en fonction de la densité, pour ne plus être que de 16 % dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants.

Cette atomisation de l'emploi rural, autour d'entreprises de petites tailles, est un élément important de la structuration des dynamiques locales. L'étude révèle ainsi le rôle de l'ancrage territorial des TPE en milieu rural, et l'importance de prendre ce capital social dans les stratégies de développement.

Source : Institut Terram - Juillet 2024

Ils ont dit...

Le Pass Culture est cité comme exemple sur le dernier kilomètre de l'action publique [mais] l'argent mis dessus pourrait développer le travail de médiation et les résidences dans les territoires

Emmanuel Vergès et Vincent Roche Lecca dans le journal Alternatives économiques du 24 août

Les festivités des Jeux olympiques ont un goût amer pour les ruraux, qui ont l'impression d'être au mieux oubliés, au pire méprisés par le pouvoir central

Daniel Courjon, tribune publiée dans le journal Le Monde du 7 août

L'un des mots qui revenait le plus fréquemment dans les doléances était le mot : proximité. [...] Il est temps de reconstruire un lien entre le quotidien et la vie nationale mais cette fois en repartant du premier kilomètre, de la commune

L'essayiste David Djaïz sur LinkedIn le 26 juillet

Un fossé dangereux se creuse entre une gauche des métropoles et celle qui, dans nos campagnes, doit lutter pied à pied pour rattraper une colère populaire qui lui échappe

Remi Branco, tribune publiée dans le journal Le Monde du 22 août

En bref.

Entrepreneuriat / L'AMRF est partenaire du prix "Innover à la campagne" dont l'ambition est de témoigner de la vitalité des campagnes avec des projets innovants dans tous les secteurs d'activité. Candidatures jusqu'à la fin de l'été. À relayer à vos entrepreneurs communaux ! <https://innoveralacampagne.fr/>



Commerce / L'association Bougeton CoQ, partenaire de l'AMRF, lance un nouvel appel à candidatures pour la création d'épicerie participatives dans les villages. Rejoignez cette initiative qui favorise l'accès à des produits de qualité à prix abordable, tout en soutenant les producteurs locaux. <https://bougetoncoq.fr>

Biodiversité / L'Office français de la biodiversité (OFB) mobilise 15 millions d'euros pour financer des projets d'Atlas de la biodiversité communale (ABC). Déposez votre dossier idéalement avant le 16 septembre en demandant un appui aux référents ABC de votre direction régionale de l'OFB. www.ofb.gouv.fr/abc

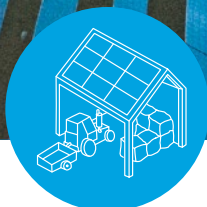
Téléphonie / Un guide pour les maires et les élus locaux fait un point complet sur la fermeture du réseau cuivre qui s'effectue par lots de communes entre 2023 et 2030. La fermeture du réseau cuivre concerne à la fois le réseau ADSL (internet) et le RTC (la téléphonie fixe). www.economie.gouv.fr

Patrimoine & Biodiversité / La Fondation du patrimoine lance le 2^e appel à projets 2024 de son programme de soutien aux projets de lutte contre l'érosion de la biodiversité et le changement climatique. Contactez vos délégations régionales de la Fondation pour déposer votre dossier avant le 23 septembre 2024. www.fondation-patrimoine.org

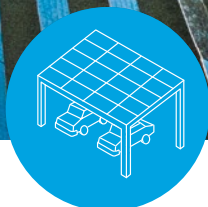
Acteur de la transition énergétique et partenaire de vos territoires



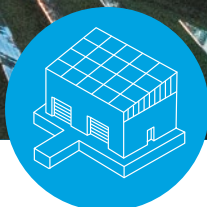
Agrivoltaïsme
et installations
au sol



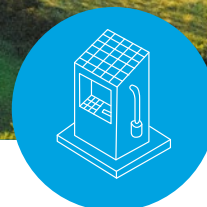
Hangars agricoles
et toitures industrielles
et commerciales



Ombrières
de parking



Stockage
d'énergie



Bornes de
recharge

Photosol est l'un des premiers producteurs français d'électricité photovoltaïque et se positionne parmi les leaders historiques du secteur solaire.

Investies sur le long terme, les équipes de Photosol conçoivent des projets performants et durables de sorte que la valeur ajoutée générée profite aussi aux communes et territoires d'accueil, car ils assurent les conditions d'acceptabilité, les répercussions et les charges associées à ces nouvelles installations. C'est un élément clé pour une transition accélérée et équitable, et un engagement que Photosol met en oeuvre en tant qu'acteur économique et partenaire de long terme.

Tél. : 01 70 22 50 97
Adresse : 40 rue la Boétie
75008 Paris
www.photosol.fr



SANTÉ DES MAIRES

UNE URGENCE DÉMOCRATIQUE

© AdobeStock

Si la médiatisation du quotidien des maires insiste sur les difficultés vécues par les élus, les sources d'épanouissement passent souvent en dehors des radars. Alors que les maires sont reconnus pour leur rôle dans le tissu social français, l'AMRF estime que leur santé devrait être un sujet d'intérêt général, notamment dans la perspective du renouvellement des équipes municipales en 2026. L'étude scientifique exclusive présentée ici est une prise de conscience des événements positifs et négatifs auxquels les 34 893 maires de France sont confrontés dans leur quotidien..., pour enfin construire les réponses nécessaires à la consolidation de leur statut ?

Il est assez communément admis de faire un lien entre l'activité de maire et celle d'entrepreneur. D'ailleurs, dans les enquêtes d'opinion sur les institutions et la confiance du Cevipof, ce sont généralement les maires et les patrons de PME qui caracolent en tête, loin devant les « grands » élus nationaux et les grandes firmes multinationales. Mais si l'identité française témoigne d'un fort attachement à l'action municipale, se soucier du bien-être des maires est une préoccupation totalement inédite. De ce constat est né le rapprochement entre l'AMRF et les équipes du chercheur Olivier Torrès, spécialisé sur la prévention du risque de burnout chez les chefs d'entreprises, avec une idée forte : « *en préservant les maires, la République se protège elle-même, en soutenant ceux qui sont au cœur de son fonctionnement quotidien et qui incarnent sa présence auprès des citoyens* ».

**Soutenir ceux qui sont au cœur
du fonctionnement de la République**

Une recherche inédite à l'échelle internationale

À l'exception de travaux qui portaient sur la santé des députés britanniques, la santé mentale des maires n'a jamais été abordée de manière rigoureuse et méthodique. Cette lacune, probablement liée au fait que les maires ne sont pas perçus comme une population au travail, est d'autant plus regrettable que les maires constituent un des socles de nos démocraties.

Cette étude (voir détails méthodologiques sur www.amrf.fr) met en évidence des résultats précieux sur les sources de satisfaction des élus et celles de leur stress. Leur croisement permet aux chercheurs de proposer un outil pour mesurer le bien-être des élus, qui est prédictif de leur situation d'épuisement, et de conclure que si « 31% des maires français éprouvent un épuisement dans leur fonction, 3,5% d'entre eux – soit potentiellement plus de 1200 maires – présentent un risque sévère d'épuisement (burnout). »

Les chercheurs concèdent que « *ce sont des résultats que nous avons souvent observés dans le monde des dirigeants de PME. Mais dans le cas des maires, le risque de burnout est*

un mélange curieux entre le syndrome frénétique et celui d'empêchement. Les maires français sont à la fois très investis mais très empêchés, et souffrent donc en partie d'une forme de syndrome d'épuisement de frustration ».

Ces premiers résultats illustrent de manière concrète l'impact sur la santé des élus de leur lutte quotidienne entre les exigences toujours plus grandes des adminis-

trés et le désengagement notoire de l'État. Mais avant d'épuiser à petits feux les meilleures volontés, il est encore temps d'agir !

Les Maires ruraux réunis en Congrès fin septembre travailleront sur les données détaillées de cette étude, et s'en saisiront sans nul doute pour faire valoir leurs propositions pour la mise en place d'un véritable statut de l'élu. ●

– Inédit

Du risque de burnout au bien-être des maires : sortir de l'ignorance

↳ LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE



69 % des maires sont dans une situation où le bien-être lié à leur fonction prédomine



31 % des maires présentent des signes d'épuisement pouvant aller jusqu'au burnout

Mesurer et anticiper un risque de burnout

- **69 %** des maires affichent une satisfaction en tant qu'élus, ce qui contraste avec la perception générale d'un fort niveau d'insatisfaction.
- **31 %**, à l'inverse, font face à un début d'épuisement et 3,5 % des élus sont en risque sévère d'épuisement.
- Soit un nombre théorique de plus de **1200 maires** en burnout, que l'on peut rapprocher du nombre de démissions effectives.
- **Les femmes** maires présentent un risque de burnout significativement plus élevé. De même, l'isolement du maire est un facteur aggravant.

Une méthode robuste

- **1120 maires** ont répondu à la première enquête en mars 2024, et **900 autres** ont répondu à la seconde collecte en juin
- **300 600 données** ont été collectées, permettant de construire un échantillon représentatif, redressé en fonction de l'âge, du sexe, du cumul avec un emploi et de la répartition régionale

Deux outils prédictifs de l'état de santé des maires

- **34 évènements positifs**, les "satisfacteurs", ont été catégorisés et hiérarchisés pour construire un "satisfactomètre" des maires. Outre les aspects familiaux, les satisfacteurs les plus intenses sont la "fin/réussite d'un projet/dossier", les "cérémonies/célébrations" et la "bonne entente avec le conseil municipal".
- **34 évènements négatifs**, les "stresseurs", ont été catégorisés puis hiérarchisés pour construire un "stressomètre" des maires. Les stresseurs les plus intenses sont la "complexité/lourdeur administratives", la "charge de travail de la fonction/manque de temps" et les "difficultés liées aux subventions".

– Il a dit



Michel Fournier

Président de l'AMRF, maire de Les Voivres (300 hab. / 1 300 ha.) dans les Vosges (88)

Pourquoi avoir noué un partenariat avec AMAROK ?

« À l'AMRF, nous sommes attentifs au mal être des maires depuis plusieurs années, mais nous avons aussi la conviction qu'il faut parler du bien-être. Lorsque le Professeur Torrès nous a présenté son projet, j'ai trouvé que les solutions étaient innovantes et qu'elles allaient dans le bon sens. À la lecture de ces données scientifiques, nous pouvons affirmer qu'exercer le mandat de maire est une aventure exceptionnelle sur le plan humain. Mais pour caractériser cela, il est important d'en objectiver les événements négatifs et positifs.

Notre perspective c'est de parler de 2026 et de changer les règles pour rendre cette fonction plus attractive. Notre rôle est de peser sur les conditions d'exercice du mandat, et notamment sur le Statut de l'élu. Cette étude montre que nos combats sont pertinents mais que l'on peut sans doute insister davantage auprès de l'État, des Collectivités et de leurs partenaires, sur les contraintes administratives auxquelles sont confrontés les élus. »

Quels sont les attentes de cette recherche inédite sur la santé des maires pour l'AMRF ?

« Le nombre très important de retours à l'enquête est un premier révélateur des attentes des élus ruraux. Plus de 1700 maires ont répondu aux deux collectes de données, ce qui prouve que l'on répond à un réel besoin. Les outils d'analyse scientifique mobilisés permettent d'avoir une objectivation de sa propre situation. Le maire souffre aujourd'hui d'un sentiment d'impuissance et de manque de reconnaissance, qui est paradoxal car on a besoin des maires en permanence et nos élus disent leur satisfaction et leur volonté à agir.

Aujourd'hui, alors que nous avons un fort enjeu de renouvellement des générations, il est important de montrer les aspects positifs de notre mandat comme la passion et l'engagement. Si cette recherche nous aidera à développer une idée forte de notre réseau sur la qualité de l'engagement dans la fonction d'élu local, c'est aussi une alerte vis-à-vis de l'État quant aux solutions mises en place pour accompagner les élus dans leur quotidien. »

Deux outils novateurs : le stressomètre et le satisfactomètre des maires



👤 Événement lié à la vie personnelle



👤 Événement lié à la vie personnelle

Ce satisfactomètre hiérarchise les événements positifs de la vie d'un maire en fonction de l'intensité de satisfaction qu'ils procurent. Il est composé de 25 satisfacteurs liés à la vie publique du maire et de 9 satisfacteurs qui relèvent de sa vie personnelle, familiale et amicale. Parmi les satisfacteurs liés à la fonction d'élu, la réussite d'un projet est le plus fort motif de satisfaction. La notion de « projet » est centrale dans la vie d'un maire, tandis que les cérémonies ou célébrations sont des événements vécus comme étant très positifs. Cette forte satisfaction atteste de l'importance de la fonction de représentation du maire, fonction qui est une source de plaisir, de joie partagée et vraisemblablement de fierté de la part du maire. Enfin, notons en queue de classement du satisfactomètre, des satisfacteurs de l'ordre des loisirs personnels. Si la famille est un dôme protecteur, le maire se néglige en tant que personne et s'oublie souvent au profit de sa fonction publique de maire.

Ce stressomètre hiérarchise les événements négatifs de la vie d'un maire en fonction de l'intensité de stress qu'ils occasionnent. Ce sont les stressseurs de la vie publique qui constituent les sources les plus aigües. Le premier d'entre eux est la « complexité et la lourdeur administratives ». Alors qu'ils doivent gérer des domaines variés (urbanisme, éducation, sécurité...) qui impliquent des démarches administratives spécifiques, des demandes de subventions, des appels d'offres, etc., chaque décision nécessite une connaissance de textes juridiques, souvent en constante évolution. Cette multiplication des tâches peut rapidement devenir accablante, comme en témoigne le score du deuxième stressseur lié à « la charge de travail de la fonction et le manque de temps », pouvant conduire à l'épuisement professionnel et à une baisse de motivation. Notons que les agressions, souvent médiatisées, sont également évaluées à un niveau élevé de stress mais n'apparaissent qu'à la 8^e position. ●

« Une République mature est une République qui protège ceux qui la servent »

C'est par ces termes que l'équipe de recherche conclue son rapport, invitant l'État à reconnaître la responsabilité réelle des maires et à s'engager à les protéger non seulement en tant qu'élus, mais aussi en tant qu'individus dévoués au service public et à l'intérêt général. Rappelant les analyses de Jean-Louis Sanchez, fondateur de l'Observatoire national de l'action sociale, qui dit que « *les maires, en raison de leur proximité avec les habitants et la durabilité de leur fonction, sont les mieux placés pour restaurer les liens entre générations, favoriser le rapprochement des cultures, rénover les solidarités juridiques et consolider la démocratie* », les résultats quant à leur risque d'épuisement rendent leur protection encore plus cruciale.

Si les sources de satisfactions sont nombreuses, les défis auxquels les maires sont confrontés ne le sont pas moins : des pressions locales, des menaces de violence, des charges de travail écrasantes, et parfois un sentiment d'isolement et d'impuissance. Ces réalités montrent qu'il est nécessaire d'agir pour garantir que les maires

Il est nécessaire d'agir pour garantir que les maires disposent des ressources nécessaires pour accomplir leurs missions sans craindre pour leur sécurité ou leur bien-être

disposent des ressources nécessaires pour accomplir leurs missions sans craindre pour leur sécurité ou leur bien-être. Et c'est justement parce que cette étude permet de combler une double lacune sur les sources de satisfaction et sur les risques encourus, qu'il est possible de s'appuyer sur l'un pour compenser l'autre.

En repérant les événements positifs et négatifs et en estimant leur intensité

en termes de satisfaction ou de stress, cette étude a permis de construire deux outils valides et prédictifs de la santé du maire. Dans un futur proche, l'Observatoire AMAROK et l'AMRF vont mettre en place de manière opérationnelle un dispositif de santé mentale pour tous les maires avec un système de dépistage du risque de burnout et, en cas de dépassement d'un seuil d'alerte, de proposer une écoute aux élu(e)s. ●



John Billard

Secrétaire général de l'AMRF, maire de Le Favril (370 hab. / 2 400 ha.), en Eure-et-Loir (28)

– Il a dit

Quelle est votre analyse des résultats de cette recherche ?

« Mon premier commentaire vient de la recherche elle-même. Si dans le cadre de mon activité au sein d'une Fondation d'Entreprise je connais bien les travaux du professeur Olivier Torrès sur la santé des dirigeants, c'est bien la première fois que l'on s'intéresse à la santé des maires. Les similitudes dans le rôle d'entrepreneur des maires expliquent à mon sens qu'un grand nombre d'élus aient répondu, et valident l'intuition de l'AMRF de soutenir cette recherche.

Le deuxième élément est que les résultats sont équilibrés. Ils pointent les dangers de la fonction de maire auxquels il faut remédier, mais aussi les nombreuses sources de satisfaction et de fierté de cette fonction. Néanmoins, constater que plus de 1200 maires en France sont en situation de risque sévère de burnout est un chiffre qui doit tous nous interpeller. »

Que compte faire l'AMRF à la suite de ce travail d'investigation ?

« J'adhère amplement à la conclusion de cette recherche : "une République mature est une République qui protège ceux qui la servent". Le rôle de l'AMRF, au-delà de la question de la ruralité, est aussi de contribuer à des réflexions sur la fonction de maires et d'apporter des solutions efficaces au profit des élus locaux.

Deux outils ont été validés et sont prédictifs. Avec AMAROK, l'AMRF va pouvoir mettre en place un dispositif de prévention des risques psychosociaux des maires mais aussi de sensibilisation des élus aux événements qui leur procurent de la satisfaction. Le volet positif est aussi important que le négatif. »

Recherche conçue et financée par l'Observatoire AMAROK, association à but non lucratif et le LABEX Entreprendre de l'Université de Montpellier en collaboration avec l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France). Ces résultats permettront de bâtir « AMAROK e-SANTÉ Maires », un dispositif inédit de prévention contre le burnout des maires avec une cellule d'écoute intégrée.



— SANTÉ

Une quarantaine de communes bretonnes mettent l'État en demeure

Plusieurs élus des Côtes-d'Armor ont publié un arrêté municipal visant à pallier le « trouble à l'ordre public » que représente l'inégalité d'accès aux soins. Dans un département marqué, comme d'autres, par une profonde désertification médicale malgré une démographie positive, cela engendre une sollicitation importante des hôpitaux publics, eux-mêmes sous-dotés et menacés... Les élus coss-tarmoricains dénoncent les restructurations et fermetures de services dont sont victimes les services hospitaliers du territoire (ce que l'ARS appelle une "régulation"...), qui génèrent une inégalité d'accès susceptible de troubler l'ordre public. Lancée en juin, l'initiative a déjà trouvé un écho dans 44 communes du département, qui ont pris des arrêtés en ce sens. Un mode d'action, imaginé pour mettre la question de l'accès aux soins en débat et « se faire remarquer par Paris », qui pourrait bien obliger l'État à indemniser certaines communes.

« Se faire remarquer par Paris »

La Préfecture ayant fait le choix de ne pas attaquer ces arrêtés sur le fond devant le tribunal administratif (manière de ne pas faire de vague pour parler un minimum du sujet ?), les arrêtés peuvent en effet théoriquement permettre aux communes de demander 1000 euros d'astreinte à l'État, jusqu'à ce que les revendications de l'arrêté soient contentées. Mais l'essentiel pour ces élus est ailleurs, tant le sentiment d'abandon et de relégation du territoire prend de l'ampleur parmi les administrés et les élus. Un constat, bien documenté par l'AMRF, qui illustre les effets de la désertification médicale sur l'ensemble de la chaîne de l'accès aux soins, jusqu'à ses impacts concrets sur l'espérance de vie.

La vacance gouvernementale sur la question de l'accès aux soins ne date pas de cet été, si l'on se réfère aux propositions de lois transpartisanes restées lettre morte ces derniers mois. Pour Gilles Noël, vice-président de l'AMRF en charge de la santé, « la prochaine rentrée politique verra comme toujours s'affronter les positions des uns, visant à obliger les nouvelles installations de professionnels dans les zones sous dotées, et les autres de continuer à croire que l'ouverture du numerus Apertus réglera tout. Plutôt que de répondre aux besoins de nos concitoyens, cette approche cristallise les positions, et écarte toujours plus la responsabilité de l'État, pourtant compétent, et donc fautif, en la matière. Les maires qui agissent pour attirer des professionnels ne peuvent cautériser une jambe de bois ! Il faut trouver des positions intermédiaires en mettant la liberté d'installation en miroir de la responsabilité territoriale ». Forte de ses positions documentées sur l'accès aux soins, l'AMRF veillera particulièrement à ce que ce sujet soit à l'ordre du jour de la reprise des travaux de l'Assemblée... ●



Plus d'informations :

www.amrf.fr/les-dossiers/sante

— BIODIVERSITÉ

Une nouvelle dotation dite « aménités rurales » loin des objectifs

Dans un décret du 6 juillet, le gouvernement a officialisé la liste des 8800 communes françaises éligibles à la dotation « aménités rurales », contre 6600 l'an dernier. Conformément aux engagements de la ministre Dominique Faure, le montant de l'ancienne dotation biodiversité, opportunément renommée, est passé de 41 à 100 millions d'euros entre 2021 et 2024.

Un élargissement significatif, tant en montant qu'en nombre de bénéficiaires, mais qui reste encore loin des propositions de l'AMRF pour créer une véritable « Dotation Aménités Rurales » (voir 36000 n°416). Car dans les faits, le Code général des collectivités territoriales prévoit que seules les communes « dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée » ont le droit à cette dotation. S'il s'agit certes d'un élargissement par rapport aux critères précédents, cette formulation floue exclue encore une grande partie des communes rurales du bénéfice de cette dotation.

En Saône-et-Loire par exemple, Jean-François Farenc, le président de l'AMR71, a fait ses comptes : « dans mon département, seules 105 communes vont bénéficier de cette dotation pour un montant de plus de 350 000 €. C'est certes une trentaine de plus que dans la précédente mouture, mais on est encore loin du compte vis-à-vis des 532 communes rurales de Saône-et-Loire, comme définies par l'Insee. Seules une commune rurale sur cinq bénéficient de la dotation », dénonce-t-il.

Une dotation aménités rurales devrait bénéficier à toutes les communes rurales

Une position que le président de l'AMRF avait porté de longue date devant la ministre en charge des collectivités, regrettant que la dotation soit réduite aux aires protégées : « Il est des aires protégées qui le sont mal, il est des aires non protégées qui devraient l'être... En soi, une dotation aménités rurales devrait bénéficier à toutes les communes rurales ». Le combat pour la reconnaissance de l'espace dans les dotations continue ! ●



« Inventons ensemble ! »

3 questions à Jean-Philippe Lefèvre, président de la Fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC), vice-président du Grand Dole (39)

Pourquoi la FNCC a-t-elle décidé d'engager une campagne d'adhésion ambitieuse à l'attention des communes rurales ?

– Il y a bien des années que la FNCC a constitué son réseau des communes rurales, et dès 2006 nous avons édité un guide « l'élu rural et la culture ». Aujourd'hui, il faut prendre en compte un phénomène nouveau avec la montée en puissance de la compétence « culture » dans les communautés de communes rurales, où elle s'est naturellement imposée comme outil du lien entre les habitants, voire comme outil d'attractivité du territoire. Comment ne pas lire la presse quotidienne régionale les lundis ou mardis matin sans découvrir, ici un concert d'harmonie ou de fanfare ; là une pièce portée par des amateurs ou encore une exposition de peintre locaux. Les voilà les droits culturels ! Une pratique artistique du quotidien qui commence dans le loisir et parfois se termine par une carrière professionnelle ou l'ouverture d'un lieu permanent parce que justement les élus de proximité en ont saisi toute l'importance !

Comment la FNCC se saisit-elle des spécificités de la ruralité en matière de politique culturelle, où le maire et son équipe sont souvent directement aux affaires ?

– Nous avons autour de la table du CA bien des élus ruraux qui sont limités dans leurs ambitions culturelles par manque de moyens humains ou financiers et qui réussissent grâce à leur engagement personnel,

à la mobilisation des bénévoles et aux bouts de ficelle ! Nous adaptons notre offre de formation à ces élus-là : comment transformer une salle polyvalente en salle de spectacle..., espoir et écueil de l'itinérance culturelle..., la résidence d'artistes en milieu rural..., adéquation commune/com com..., le statut des agents partagés... Enfin, et c'est l'ambition de tout notre bureau, je vais à la rencontre de tous ces élus des territoires.

En quoi cette démarche préfigure-t-elle un lien renouvelé avec l'AMRF et de son plaidoyer à l'attention des espaces ruraux ?

– AMRF et FNCC cultivent chacune leurs spécificités. L'AMRF a une vocation généraliste, et dieu sait si les sujets abondent en ce moment, ne serait-ce que si l'on évoque le ZAN... La FNCC est « spécialiste », nous avons l'expertise et la capacité de mobilisation dans un domaine précis. Les maires ruraux ont souvent la tête dans le guidon tellement ils sont accaparés par leurs multiples tâches et leur mandat ; à la FNCC nous avons cette possibilité de sortir la tête de l'eau, et de prendre de la hauteur (pas trop non plus, nous n'avons pas la tête dans les nuages !). Nous avons une convention de partenariat AMRF/FNCC, et je suis bien décidé, avec le bureau, à la faire vivre plus encore. Si je devais résumer : utilisez-nous, inventons ensemble ! ●

➤ **Entretien à lire en intégralité sur**
www.amrf.fr

Le Conseil d'administration de la FNCC a décidé d'appliquer aux communes de moins de 2000 habitants un coût d'adhésion proportionnel à leur nombre d'habitants, selon un barème de 0,045€ par habitants, contre 91€ actuellement.

➤ www.fncc.fr



En bref •

FRR L'AMRF a saisi tous ses présidents pour identifier les communes rurales membres d'EPCI partiellement retenues dans le zonage FRR, qui elles en seraient exclues. Elle mènera une action avec le Parlement pour corriger ces décisions pénalisantes pour les projets de territoire et la gouvernance des outils intercommunaux. /**Transition (1)** L'AMRF travaillera en 2025 spécifiquement l'enjeu de la ressource en eau et de la rénovation du bâti dans le cadre du Grand Atelier. /**Transition (2)** Trois étapes du Grand Atelier territorialisé auront lieu le 13 septembre dans la Loire, le 11 octobre dans la Sarthe et le 14 octobre en Haute-Saône. D'autres rendez-vous à venir en Ariège et en Haute-Vienne.

— CULTURE

Un plan, plein d'idées, mais sans cap !

Lancées tous azimuts au printemps dernier, les consultations initiées par la ministre de la Culture ont donné lieu à la présentation d'une série de préconisations, dans la relative indifférence du calendrier politique de cet été. Derrière l'affichage, sonnant et trébuchant, d'un budget de 98 millions d'euros sur 3 ans pour la ruralité..., l'analyse des mesures contenues dans ce « Plan Culture et Ruralité » laisse perplexe quant à la réalité de sa mise en œuvre. Car de fait, si Rachida Dati assure les engagements déjà signés, son aboutissement sur le long terme est suspendu aux décisions d'un futur gouvernement.

Si les acteurs de la culture en milieu rural risquent donc d'attendre encore un moment pour en mesurer l'efficacité, il faut souligner la portée symbolique de ce Plan qui enjoint le ministère de la Culture, pour la première fois avec autant de verve, à clairement se remettre en question. Un changement de regard sur la culture en milieu rural, appelé de ses vœux par l'AMRF dans sa contribution au Printemps de la Ruralité (le nom de la consultation initiée par Rachida Dati), qui œuvre (enfin) à reconnaître la diversité et la multitude d'initiatives locales déployées à la campagne.

Plus que les mesures, dont les élus attendront donc avec impatience la mise en œuvre opérationnelle (que ce soit sur le soutien aux pratiques festives, le maillage cultu-

rel de proximité, l'accessibilité des publics et la mobilité de œuvres, l'accompagnement en ingénierie, ou encore soutien aux structures associatives, etc.), cette consultation – réussie si l'on s'en tient au nombre de contributions – a semble-t-il rendue évidente aux yeux de la rue de Valois, la nécessité de modifier son logiciel d'action à l'endroit des territoires ruraux. Étant donné l'instabilité gouvernementale, l'aggiornamento du logiciel de pensée du ministère et de son administration décentralisée n'est peut-être pas la moindre des victoires ? ●

REPÉRÉ POUR VOUS

Valorisez vos bibliothèques de proximité

Le ministère de la Culture lance la première édition des journées nationales dédiées aux 15500 bibliothèques qui forment le réseau culturel le plus dense de France.

Intitulées « Biblis en folie », elles se tiendront les 28 et 29 septembre 2024.

L'évènement vise à mettre en lumière ce service public culturel essentiel en promouvant l'engagement de celles et ceux qui les font vivre au quotidien.

➔ **Informations et modalités de soutien aux collectivités :** www.culture.gouv.fr

— ASSOCIATIONS

L'autre poumon de la proximité

Les élus savent la place cruciale des associations dans la vie locale. D'où la pertinence de la mission confiée à un maire rural, Cyril Cibert, maire de Chenevelles (Vienne), par la ministre déléguée à la ruralité Dominique Faure. Un objectif : « faire un état des lieux de la situation, des difficultés et des besoins des réseaux associatifs implantés en ruralité et mettre en exergue les bonnes pratiques sus-

ceptibles d'être généralisées ».

La connaissance du maire rural a permis de faire 17 propositions présentées lors de la remise officielle à la ministre le 28 août. Une ode au bénévolat et à l'engagement, sans oublier, l'opportunité de consolider le lien de confiance entre associations, maire et commune. Autre proposition clé : comme avec la création d'un référent ruralité, le rapport préconise de tenir compte



de la spécificité de l'engagement associatif rural avec la « mise en place d'un chef de projet "Association rurale" par département » mais aussi des moyens financiers supplémentaires. Plus de détails dans le numéro d'octobre de votre 36000. ●

/Numérique Ruralitic s'exporte dans la Somme le 26 novembre. **/Ruralité** La fédération nationale Familles rurales fête ses 80 ans en 2024. **/Service public** L'AMRF et l'Agir-Arrco expérimentent dans la Nièvre une action pour mieux faire connaître les droits des retraités habitant dans les campagnes. **/DGF** L'AMRF mènera en prévision du PLF2025 une action pour mobiliser les communes rurales contre les écarts de dotation préjudiciables aux ruraux. **/Innover à la campagne** C'est l'ancien ministre de la ruralité, Joël Giraud, qui sera le Grand Témoin du Prix Innover à la campagne dont l'AMRF est partenaire.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE MAIRES RURAUX



13 — BOUCHES-DU-RHÔNE

• Franck Santos

« Organisé autour de ses trois sous-préfectures (Aix, Istres et Arles), et de la préfecture de région Marseille, deuxième ville de France, les Bouches-du-Rhône sont le 3^e département le plus peuplé de France. Mais si parmi les 119 communes qui constituent le département, la plupart sont urbanisées, d'autres possèdent des espaces agricoles et naturels riches en productions diverses et en biodiversité. Avec sa géographie très diversifiée, sa façade maritime, ses étangs, ses massifs, etc., la ruralité est une composante essentielle qui offre une attractivité touristique à des centaines de milliers de personnes par an.

À 58 ans j'ai souhaité concrétiser le souhait que j'ai depuis toujours de m'investir pour le bien commun et l'intérêt général en me présentant en 2020 à l'élection municipale de mon village, La Barben, commune de 850 habitants, située entre Aix et Salon de Provence, sur une superfi-

cie de 2200 hectares dont 80% sont classés NATURA 2000.

Une fois élu, j'ai découvert la complexité de la fonction occupée par un maire, les prérogatives des élus, les difficultés pour faire appliquer les délibérations, les relations avec les différentes administrations, le labyrinthe administratif, l'exposition médiatique ainsi que sur les réseaux sociaux, le fildeférisme pour tenir l'équilibre financier, etc.

C'est en rencontrant le président des maires ruraux du Var, Michel Gros, que j'ai eu connaissance de l'association des Maires ruraux de France et de son action pour les communes de moins de 3500 habitants. Nous avons échangé sur la devise de l'association « Des maires au service des maires », qui sans politique ni religion, invite simplement à travailler pour le bien commun et la défense de l'autre.

Invité au congrès des Maires ruraux en septembre 2023 à l'Alpe d'Huez, j'y ai rencontré plusieurs collègues, ainsi que le président national Michel Fournier, qui m'ont conforté dans l'évidence de créer une association de maires ruraux dans les Bouches-du-Rhône. Car si les villes qui composent le territoire ont des préoccupations liées au développement de leur territoire dans le cadre de l'urbanisme, la recherche de zones pour le commerce, l'acti-

Avec sa géographie très diversifiée, la ruralité est une composante essentielle de l'attractivité du département

té urbaine, la mobilité, le transport, etc., la ruralité y est bien présente, au-delà de l'image que l'on peut se faire d'un département urbanisé.

Mais nos préoccupations rurales liées au maintien des exploitations agricoles, à la préservation de l'environnement, à l'équilibre entre urbanisme et tradition, etc., passent souvent au second plan. C'est par ces motifs que nous avons décidé la création en février 2024 de l'association AMR13 pour relayer la parole des maires auprès de l'administration.

Depuis la création de l'association nous avons 45 communes qui ont adhéré, ce qui confirme, si cela était nécessaire, que les préoccupations de la ruralité sont présentes et que le département est plus rural que nous pouvons le penser. L'urbanisme, l'agriculture, le statut de l'élu, la situation liée au désert médical sont des points qui nous préoccupent, nous devons avoir l'écoute de nos pairs, des administrations, du préfet, de la DDTM...

Le challenge est devant nous, nous devons le relever, nous nous organisons pour nous y préparer ! ♡ ♡ •

La devise de l'association « Des maires au service des maires », invite à travailler pour le bien commun et la défense de l'autre



AURA — AUVERGNE-RHÔNE-ALPES — RURALITÉ

• Une préfète de Région à l'écoute des élus ruraux

En juillet dernier, les représentants des AMRs d'Auvergne-Rhône-Alpes ont rencontré la préfète de région, pour échanger sans tabou sur un certain nombre de sujets d'importance auxquels sont confrontés les élus ruraux, tels que le ZAN, le logement, l'ingénierie ou encore la ressource en eau et le transfert des compétences propres à cette dernière en 2026. La présence des directeurs d'autres services régionaux (Finances publiques, DREAL, SGAR, ARS, Académie...) a par ailleurs permis de discuter des sujets d'accès aux services publics en milieu rural et de transition écologique, avant d'aborder les violences faites aux élus avec le procureur de la République. •

01 — AIN — HOMMAGE

Nous avons appris avec tristesse le décès de Robert Mériaudeau le 27 juillet 2024 à l'âge de 86 ans.

Maire de Brégnier-Cordon de 1977 à 2014, il a mené de nombreuses batailles pour le bien-être de ses administrés, et a notamment aussi beaucoup œuvré pour le musée-mémorial de la Maison des enfants d'Izieu. Sa disparition touche particulièrement tous ceux qui ont aimé travailler avec lui, et notamment ses collègues maires ruraux du département.

Engagé dans sa commune, Robert était bien connu des Maires ruraux de France pour avoir été un membre actif de l'association nationale pendant de nombreuses années. Compagnon de lutte de longue date de Michel Fournier, le président a tenu à rendre hommage à celui que ses collègues surnommaient "Petit Gibus" : « Robert faisait partie des ténors de la FNMR, puis de l'AMRF, avec ses propos éclairés, son esprit quelque peu révolutionnaire, mais surtout son extraordinaire bon sens ! L'universitaire apportait à nos travaux des pistes de réflexion et des propositions, cela à l'image des réalisations faites dans sa commune. Toujours avec un regard positif sur nos potentialités rurales et nos capacités d'innovation, à nous, ses collègues de France ».



43 — HAUTE-LOIRE — CULTURE

Le street art pour colorer le village et valoriser son histoire

Pierre Durieux – Dunières
(2 600 hab. / 3 500 ha.)

Le projet : L'OPAC, gestionnaire de plusieurs bâtiments sociaux voués à la démolition du fait de leur vétusté, a sollicité la commune pour financer la création de fresques éphémères grâce à l'intervention d'un collectif de graffeurs pour faire vivre une dernière fois le lieu et mettre en avant son histoire.

Le déroulement : La commune abrite plusieurs HLM, parmi lesquels quatre immeubles construits dans les années 1960 dont l'état s'est détérioré, conduisant l'Office Public d'Aménagement et de Construction qui en a la charge d'opter pour leur démolition. Mais avant de laisser la place à de nouveaux projets, ces bâtiments, chargés des souvenirs et des histoires de vie des résidents, ne pouvaient être démolis sans prendre en compte leur dimension symbolique pour le village. C'est pourquoi

l'OPAC a décidé de leur rendre hommage une dernière fois en proposant à un collectif de 25 graffeurs de venir se relayer sur plusieurs jours pour peindre des grandes fresques murales sur les immeubles.

Cette proposition d'art éphémère a rapidement enchanté Pierre Durieux, le maire de la commune ainsi que le conseil municipal. Ensemble, ils ont voté à l'unanimité pour le partage du coût de ce projet (7000€) avec l'OPAC, et proposé d'en faire un événement sur plusieurs jours avec les écoles et associations de la commune. Ce week-end complet d'animations a permis aux graffeurs de discuter de leurs œuvres et aux habitants de les découvrir.

Pour le maire, « l'art urbain est un moyen esthétique, intéressant et accessible pour revitaliser des bâtiments devenus trop ternes », et il envisage dorénavant de proposer aux artistes de créer des œuvres permanentes, pour embellir le tissu villageois de la commune.



Le conseil du maire : « Nos bourgs sont trop minéraux, il est important d'y apporter de la couleur et de la végétation. Le "street art" est une belle manière de mettre en valeur un bâtiment et d'égayer un paysage villageois. » ●

➡ www.amrf.fr/initiatives-locales



L'AMRF
s'engage

ÉLU RURAL RELAIS DE L'ÉGALITÉ

www.amrf.fr/les-dossiers/relais-de-egalite-erre



37 — INDRE-ET-LOIRE — ERRE

Le Tour de France continue, même en été

La déclinaison locale de l'action « Élu rural relais de l'égalité » de l'AMRF s'est poursuivie avec une session en Indre-et-Loire le 18 juillet qui a réuni plus de 120 participants, dans la commune de la référente départementale ERRE d'Indre et Loire, Cécyl Déruyver-Averland, maire de

Saint-Quentin-sur-Indrois. La journée a commencé par le témoignage d'une ancienne victime, qui fait partie du groupe de parole du CIDFF37. La gendarmerie, la maison de protection des familles, la représentante de la procureure du tribunal de Tours, la déléguée départementale aux droits des femmes, le sous-préfet à la ruralité ainsi que toutes les associations d'aide aux victimes du département ont pu présenter leurs dispositifs aux élus.

Des tables rondes sont venues animer l'après-midi, pour permettre aux élus de se mettre en situation et de travailler activement à la recherche de solutions, en complémentarité avec les acteurs de terrain. L'occasion de rappeler le rôle déterminant des élus en milieu rural, qui ont le pouvoir et même le devoir, de signaler les violences au procureur, pour qu'une enquête et des poursuites puissent avoir lieu. •

— Elle a dit

Une victime a témoigné devant les élus

“ S'il y a, pour moi, une seule chose à dire à une femme qui se dit victime de violence conjugale, c'est ce que je n'ai pas entendu et que j'aurais aimé entendre : « je te crois, je suis là pour toi et comment je peux t'aider ? » C'est ce que je dis aujourd'hui aux femmes : nous sommes là pour vous entendre. ”



Cet événement, ponctué des travaux en atelier, était co-organisé par l'AMRF et l'Association des maires ruraux d'Indre-et-Loire, dans le cadre du tour de France ERRE. La prochaine session aura lieu dans le Var, le vendredi 29 novembre. Retenez bien la date !



86 — VIENNE — ERRE

Une marche des fiertés pour lutter contre les discriminations

Cyril Cibert a organisé dans son village, à Chenevelles, pour la troisième année consécutive la marche des fiertés rurales le 27 juillet dernier. L'AMRF était partenaire de cet événement qui fait rayonner les valeurs de bienveillance et de tolérance portées par l'action ERRE. La matinée a commencé par un moment politique de plaidoyer en faveur des droits des personnes LGBTQIA+, avec un rappel historique. L'ancien président de la République, François Hollande était présent, pour rappeler ses engagements, suite à la loi pour le mariage pour tous de 2013.

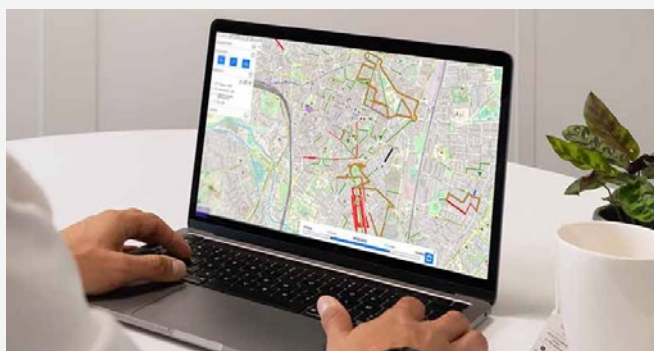
D'autres intervenants comme Mathieu Ceschin, ancien participant à l'émission l'amour est dans le pré, défenseur de la parentalité pour les couples homosexuels, est venu témoigner sur son combat. L'après-midi a continué dans une ambiance festive, avec une marche dans tout le village, engagée par un cortège de chars tracteurs, conduits par les agriculteurs du village. •



L'AMRF a profité de cette occasion pour décerner, de la main de son vice-président Yvan Lubraneski, une médaille symbolique de remerciement et d'encouragement à Cyril Cibert, président de l'association des maires ruraux de la Vienne, pour la continuité de ses actions en faveur de l'égalité.

LA DÉMATÉRIALISATION DES DÉMARCHES RÉGLEMENTAIRES, UN ENJEU DE TAILLE

En France, les maires ont la responsabilité de produire et de diffuser les actes réglementaires ainsi que de coordonner les travaux affectant le domaine public routier communal. Ces tâches, essentielles au bon fonctionnement des collectivités locales, exigent une maîtrise rigoureuse des textes réglementaires en vigueur.



crédit photo : Andrea Aubert

Lorsque l'intérêt de la sécurité l'exige, les maires doivent prescrire des arrêtés qui définissent les nouvelles règles de circulation sur le domaine public routier. Par ailleurs, l'occupation du domaine public routier n'est autorisée que si elle a fait l'objet, soit d'une permission de voirie, soit d'un permis de stationnement. Ces autorisations sont délivrées à titre précaire et révocable.

Lorsqu'il est prévu d'effectuer des travaux dans une agglomération affectant le sol et le sous-sol des voies publiques ainsi que leurs dépendances, il incombe au Maire de coordonner ces interventions. Celui-ci, après consultation des différentes parties concernées, est chargé d'établir le calendrier général des travaux pour l'ensemble de l'agglomération, conformément à l'article L115-1 du Code de la Voirie Routière.

La gestion de l'ensemble de ces missions se révèle souvent ardue et source de difficultés. En l'absence de visibilité adéquate, les élus et leurs équipes doivent faire face à des processus chronophages et propices aux erreurs.

Parmi les défis à relever, on trouve la nécessité de maintenir une veille réglementaire constante, indispensable pour minimiser les risques d'erreurs. Il est également crucial de centraliser les informations et les fichiers afin d'assurer un suivi rigoureux des actes.

De plus, une communication fluide et une bonne traçabilité sont essentielles, surtout lors de collaboration inter-services et permettent d'éviter la perte de temps.

Ces obstacles mettent en lumière l'urgence de moderniser et de rationaliser les pratiques administratives au sein des communes, afin d'assurer une gestion efficace et conforme aux exigences légales.

Il existe aujourd'hui de véritables outils facilitant la transition digitale pour les collectivités et augmentant l'efficacité administrative. Parmi eux, la gamme Littérialis développée par Sogelink.

Cette plateforme unique simplifie vos processus de travail en offrant un éventail de fonctionnalités clés. Elle permet la génération automatique des actes et propose un catalogue complet de modèles, facilitant ainsi la création des actes réglementaires tout en garantissant leur conformité avec la réglementation en vigueur. De plus, elle assure le suivi des activités sur l'espace public, centralise et traite les demandes, et facilite l'instruction ainsi que la diffusion des actes produits. Enfin, elle permet le recensement et la coordination des travaux, ainsi que la publication des arrêtés sur le site de la commune.



Vous souhaitez être accompagné ?

CONTACTEZ-NOUS :
litteralis@sogelink.com

Article rédigé par Sogelink - photo Adobestock

CONGRÈS DE L'AMRF

« BIENVENUE EN BOURGOGNE RURALE »

Les maires de Saint-Julien et d'Arceau, et plus globalement l'ensemble des membres de l'Association des maires ruraux de Côte-d'Or (AMR21), s'activent pour accueillir le Congrès National des maires ruraux de France du 27 au 29 septembre 2024. Ils vous partagent les particularités de leurs communes et de leur département, incarnant à leur façon « la force de la proximité » qui sera le thème au cœur de ce Congrès.



Bruno Bethenod
Président des maires ruraux de Côte-d'Or (21),
maire d'Arceau (1 000 hab. / 2 200 ha.)

« L'Association des maires ruraux de la Côte-d'Or est heureuse de vous accueillir pour ce nouveau Congrès de l'AMRF. Ce seront trois jours intenses dans une région riche de sa capacité à accueillir, synonyme de convivialité et où l'on fera « bonne chère ».

En ces temps perturbés, en Bourgogne nous savons nous rassembler sur ce qui est notre ADN : le vin est le professeur du goût et en nous formant à la pratique de l'attention intérieure, il est le libérateur de l'esprit et l'illuminateur de l'intelligence... Ainsi, comme le disaient Paul Claudel et Colette : « Le vin délivre les cœurs de leurs peines. C'est pourquoi les sages le nomment la clé du verrou des tristesses. J'aime cette liqueur pourpre ». « Elle flétrit la face du souci et elle enfante l'allégresse ». Quelle similitude avec notre engagement de maires au service de tous !

Vous accueillir c'est aussi partager ensemble des temps d'échanges et de travail. La situation de notre pays fait

que notre action de maires ruraux doit être partagée, diffusée, promue. En bonne intelligence avec l'AMRF et ses dirigeants, nous construisons un Congrès riche de rencontres avec des maires qui font et des opérateurs qui les accompagnent pour relever le défi de la vie rurale. Nous parlerons de la transition écologique et des biens communs comme l'eau. Nous débattrons de cette nécessité de valoriser et de revoir nos modes d'administration des communes en lien avec nos collègues élus des Conseils départementaux et régionaux. Nous échangeons avec tous les partenaires qui accompagnent la ruralité dans son développement. Saint Julien et Arceau vont vibrer trois jours durant pour témoigner de la vigueur d'un réseau en pleine croissance.

Tout sera prétexte à passer un bon moment et construire aussi, avec les personnalités qui nous feront le plaisir d'être à nos côtés. Vous y êtes les bienvenus et nous vous y attendons avec impatience. »

– Il a dit

3 QUESTIONS À

Michel Lenoir

Maire de Saint-Julien (1 600 hab. / 1 650 ha.)

Votre commune accueille le prochain congrès national de l'AMRF à l'automne prochain, comment vous préparez-vous à recevoir cet événement ?

J'en suis d'abord très fier. Pour nous, mon équipe municipale et le

personnel, c'est une grande preuve de confiance que nous fait l'AMRF et nous sommes ravis. Soyez certains que nous allons faire notre maximum pour que tout se passe comme il faut ! Le congrès aura lieu dans la salle intergénérationnelle de la commune construite il y

a sept ans, parfaite pour accueillir mes collègues de toute la France. On y ajoutera à proximité immédiate deux chapiteaux pour le village des partenaires. Bref tout sera prêt et je souhaite au nom de mon Conseil la bienvenue à tous les congressistes !

« SUR LES SUJETS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, LA COMMUNE EST UN ACTEUR CLÉ ! »



Vous êtes maire depuis 1977, au regard de vos 40 années d'expérience des responsabilités municipales, quels sont les sujets qui touchent aujourd'hui la ruralité plus qu'hier, et comment le congrès va-t-il permettre de faire remonter ces enjeux au niveau de l'État et des partenaires ?

Comme depuis longtemps, l'eau et son accès sont un enjeu pour les communes. Je suis maire depuis mars 1977, et notre commune, située à seulement 7 km de la métropole, subit une forte pression foncière, et on commence à sentir les limites du SCOT qui nous impose une progression limitée. De fait, on se retrouve bloqués par le manque d'eau potable puisqu'on a des volumes prélevables déterminés par arrêté préfectoral pour assurer l'alimentation en eau potable. Nous ne sommes pas les seuls à être concernés par ce problème. Il y a même de nombreux syndicats de gestion de l'eau dans le département qui ont reçu une lettre du préfet leur demandant de prendre des mesures pour rentrer dans

les clous. Or ces limites freinent aussi l'urbanisation et le développement de nos communes. Mais ce n'est pas évident d'expliquer à un maire qu'il ne peut plus construire. Il faut mettre en place des économiseurs d'eau aussi, ce qu'on pousse aussi à notre échelle dans la commune. Le problème reste qu'avec le réchauffement climatique, on va vers une diminution des volumes qu'on pourrait prélever puisque les nappes se vident et ne se remplissent plus assez.

La question de gestion de l'eau qui sera discutée lors de ce Congrès pose plus largement celle de la transition environnementale. Comment votre commune s'engage-t-elle en ce sens, et quelles sont les attentes des maires ruraux de votre département ?

Sur les sujets de la transition écologique, la commune est un acteur clé ! Car c'est très concret et cela impacte la vie de nos habitants. Nous avons mis en place un éclairage public à LED de manière à moins consommer. Par ail-

leurs, les bâtiments communaux sont équipés de chaufferies au gaz, mais malheureusement pas de chaufferies au bois puisqu'il n'y a pas assez de forêts dans le secteur. La mairie a acquis une voiture électrique pour effectuer les déplacements dans la commune. On cherche aussi à réduire notre consommation d'électricité et de chauffage. La mairie a été refaite aux normes d'isolation, tout comme le gymnase et la salle des fêtes qui vont accueillir le congrès. Nous avons aussi l'école qui est déjà bien isolée, mais que l'on souhaite rénover dans les années à venir pour être encore plus sobre écologiquement. La commune a aussi un EHPAD de 85 lits dont 11 lits Alzheimer qu'il faut entretenir et préserver puisqu'il est important de maintenir un accueil pour les habitants de la commune et que l'isolation est essentielle pour les personnes fragiles. Encore une fois, l'objectif n'est pas de lancer des projets énormes sans pouvoir les tenir, mais de s'appuyer sur ce qui marche et d'améliorer progressivement l'existant dans le sens de la transition écologique. ●



COMMUNES ET DÉPARTEMENT : UN DUO D'AVENIR ! LA FORCE DE LA PROXIMITÉ

Durant 4 jours le site principal du Congrès à Saint-Julien accueillera maires, personnalités et partenaires autour de témoignages, d'expositions, de visites, d'ateliers de travail, et de conférences, sans oublier les temps conviviaux ! En outre, un vaste village des partenaires permettra d'accueillir les acteurs associatifs et économiques du monde rural qui agissent en faveur de la ruralité.

Judi 26 septembre (pré-congrès)

- Séquence ouverte du Grand atelier des maires ruraux pour la transition écologique avec 3 tables rondes sur l'Énergie, l'Alimentation, et l'Eau
- Soirée arménienne

Vendredi 27 septembre

- 3 ateliers thématiques sur les Communes, la Rénovation du bâti, et le programme Erre
- Ouverture officielle du Congrès
- Débats en plénière : Et si notre Pays était en mal de proximité ? Comment

la commune, au plus près du citoyen, est une collectivité pour réenchanter notre rapport à la politique ?

- Présentation de l'étude sur la Santé des maires (voir dossier)
- Soirée apéritif des régions

Samedi 28 septembre

- 3 ateliers thématiques sur les Finances communales, le Statut de l'élu, et la Petite enfance
- Débats en plénière : Quelle évolution de l'organisation territoriale pour plus de reconnaissance, de proximité et d'efficacité ? Vers une consolidation du socle Commune / Département
- Présentation de l'étude sur les relations financières entre les communes et le Conseil Départemental
- Soirée de Gala au Trianon du Château d'Arcelot

Dimanche 29 septembre

- Assemblée générale

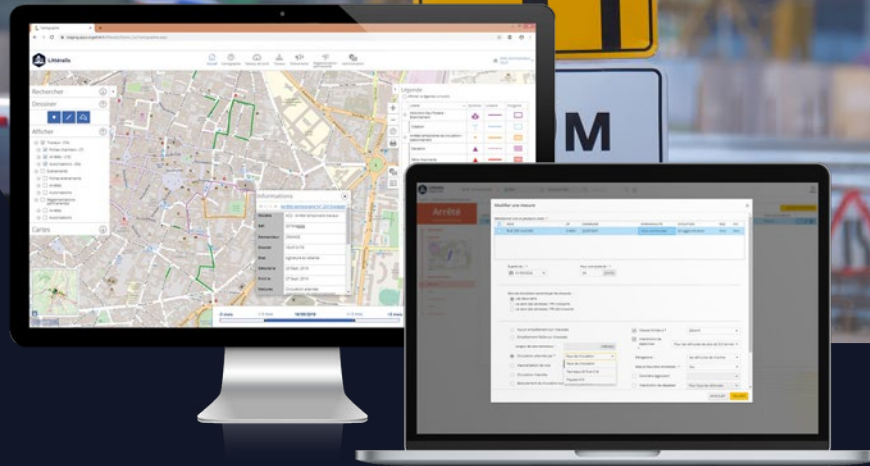
Informations et inscriptions :

www.amrf.fr

CHIFFRES CLÉS

EN CÔTE-D'OR, DITES 96/45 !

- La ruralité en Côte-d'Or c'est **673 communes** (sur les 698 du département)
- **96% de l'espace** est géré par ces communes (soit plus de 800 000 hectares)
- **250 000 habitants** (soit **45% de la population** du département)



En savoir plus

Coordonnez les travaux et les événements sur le domaine public et rédigez vos actes réglementaires avec Littéralis

Une offre adaptée pour toutes les collectivités



Littéralis
Essentiel

Pour les collectivités de moins de **4 000 habitants**



Littéralis
Standard

Pour les collectivités de **4 000 à 10 000 habitants**



Littéralis
Expert

Pour les collectivités de plus de **10 000 habitants**



Maîtrisez les étapes de vie de vos actes grâce à leur centralisation sur une plateforme unique



Gagnez du temps dans l'instruction de vos actes tout en respectant la réglementation



Réduisez vos délais de traitement grâce à la signature électronique



Facilitez la coordination de vos chantiers et événements et minimisez la gêne aux usagers



Contactez-nous : litteralis@sogelink.com

Sogelink - SAS au capital de 161 370 € - Les Portes du Rhône - 131 chemin du Bac à Traille - 69300 CALUIRE ET CUIRE
09 70 70 03 03 - SIREN 432 993 780 RCS LYON - Code APE 6312Z - N° TVA intracommunautaire : FR32 432 993 780